



**SNUipp-FSU 67**  
10, rue de Lausanne  
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15  
Fax : 03 90 22 13 16  
Mail : [snu67@snuipp.fr](mailto:snu67@snuipp.fr)  
Site internet : <http://67.snuipp.fr/>



Madame Weltzer, inspectrice d'Académie,  
Directrice Académique des Services de l'Education Nationale  
Inspection Académique du Bas-Rhin  
65 avenue de la Forêt Noire  
67000 Strasbourg

Strasbourg le 6 Novembre 2015

Objet : direction d'école, simplification des tâches administratives

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Dans une lettre adressée le 20 avril, en réponse au courrier du SNUipp-FSU, la ministre s'engageait « que dès la rentrée 2015, un protocole simplifié sera proposé » aux directrices et directeurs d'école dans chaque académie.

Dans notre département, si un échéancier et une veille documentaire sont proposés aux directeurs et directrices, deux mois après la rentrée, nous constatons que l'engagement de la simplification n'est pas tenu. Pourtant, dans les écoles, les directrices et directeurs sont soumis à des sollicitations administratives toujours plus lourdes avec des délais toujours plus courts.

En conséquence, comme il l'avait annoncé à la ministre dans son courrier du 8 avril, le SNUipp-FSU dans le Bas-Rhin, comme partout en France, appelle les directrices et les directeurs à procéder à la simplification en ne renvoyant plus

- les informations dont dispose déjà l'administration, conformément au protocole de simplification national ;
- les informations qui relèvent du contrôle du service des enseignants ;
- les informations qui ne concernent pas l'école directement.

Dans les relations avec les collectivités territoriales, ne sera traité que ce que l'on considère comme nécessaire au bon fonctionnement de l'école, à la réussite des élèves et à la sécurité, dans le respect des obligations de service.

Parce que les enseignants refusent d'avoir un directeur isolé et accaparé par les tâches administratives, nous invitons les équipes enseignantes à soutenir cette action à travers une motion du conseil des maîtres qui vous sera envoyée par les écoles.

Nous vous prions de recevoir, Madame l'Inspectrice d'Académie, l'expression de nos respectueuses salutations et de notre attachement au Service Public d'Education.

Virginie Solunto  
Co-Secrétaire départementale